

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le 07/07/2020

ID : 038-213803745-20200707-2020_80-AR

Département
ISERE

Canton
BOURGOIN-
JALLIEU

Commune
SAINT-CHEF

REPUBLIQUE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2020/80

OBJET : Délégation de fonctions et signature à M. Jean-Philippe BAYON, 5^{ème} adjoint

Le Maire de SAINT CHEF,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 3 juillet 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. Jean-Philippe BAYON, 5^{ème} adjoint ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Délégation de fonctions

Délégation de fonctions est donnée à M. Jean-Philippe BAYON, 5^{ème} adjoint, dans les domaines de l'Ecologie, de la Démocratie Locale et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Article 2 : Délégation de signature

Délégation est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à M. Jean-Philippe BAYON, 5^{ème} adjoint, pour signer tous actes relevant de sa délégation de fonctions.

Article 3 : Entrée en vigueur de la délégation

La présente délégation est exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Elle est notifiée à l'intéressé.

Article 4 : Application

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à BAYON Jean-Philippe
le 7/07/2020



FAIT à SAINT CHEF, le 7 juillet 2020

Le Maire,
Alexandre DROGOZ



Acte rendu exécutoire
compte tenu de sa publication le 07.07.2020

Certifié exact
Le Maire
Alexandre DROGOZ